Smart Tribune

DOCUMENT PUBLIC · JCS WEB

Charte RSE

Nos engagements sociaux, environnementaux et éthiques, et ceux que nous demandons à nos fournisseurs.

UNGP
Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits humains

OIT
Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail

DUDH
Déclaration universelle des droits de l'homme

6
Domaines d'engagement couverts par la présente charte

SMART TRIBUNE (JCS WEB) · 19 RUE DU QUATRE SEPTEMBRE, 75002 PARIS · SMART-TRIBUNE.COM

01 Droits humains et droit du travail

Smart Tribune s'engage à respecter les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits humains, la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail.

Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par nos sous-traitants l'ensemble des normes et réglementations locales, nationales et internationales, notamment en matière de droit du travail.

En particulier, nous nous engageons à

- Offrir à nos salariés des conditions de travail décentes et équitables, dans un environnement de travail sûr et sain.
- Nous abstenir de toute forme de travail des enfants, d'emploi forcé, de travail clandestin, de discrimination et de harcèlement au travail.

PORTÉE DE NOS ENGAGEMENTS

Les engagements de la présente charte s'appliquent à Smart Tribune et constituent le socle de ce que nous demandons à nos fournisseurs, par une clause contractuelle dédiée.

02 Environnement

Éditeur de logiciel, notre empreinte est avant tout numérique. Nos engagements portent donc en priorité sur nos équipements, notre infrastructure et nos déplacements.

2.1 Matériaux et équipements

- Promouvoir l'utilisation de matériaux durables, issus du réemploi, recyclables et locaux.
- Favoriser les équipements électriques et limiter le recours aux matériaux nécessitant des ressources carbonées fossiles.
- Promouvoir les équipements innovants sur les enjeux de préservation de l'environnement.
- Privilégier les équipements réparables et écolabellisés.
- Privilégier les équipements économes en énergie.
- Prolonger la durée de vie des équipements informatiques en choisissant presque uniquement du matériel reconditionné.
- Porter une attention particulière à la qualité de l'alimentation électrique lors de chaque achat d'équipement.
- Réduire le taux d'équipement en proposant aux collaborateurs d'utiliser leur smartphone personnel pour leur numéro professionnel.
- Équiper l'ensemble des collaborateurs d'ordinateurs portables.
- Paramétrer des options de gestion d'énergie sur les postes de travail.
- Réduire la consommation de ressources machines par le blocage des contenus superflus.

2.2 Stockage de données

- Tenir un inventaire des éléments matériels.
- Optimiser l'infrastructure des serveurs : le cloud permet d'utiliser les serveurs selon la disponibilité réellement demandée par nos clients.
- Choisir un hébergeur ayant fait de la réduction d'énergie une priorité : AWS vise 100 % d'énergie renouvelable d'ici 2028.

- Réduire les besoins de la couche logicielle, notamment par la virtualisation des environnements de développement.

2.3 Fournitures et consommables

- Promouvoir les fournitures rechargeables ou réutilisables.
- Réduire continûment l'utilisation des consommables.
- Privilégier les consommables réutilisables, recyclables et lavables.
- Réduire les volumes d'impression au profit d'une imprimante unique.
- Acheter des toners recyclés.

2.4 Produits et méthodes de production

- N'utiliser que des produits respectueux de l'environnement, de la biodiversité, de la santé et écolabellisés.
- Réduire et traiter nos émissions dans l'air et les pollutions de toute nature résultant de nos activités.
- Privilégier les approvisionnements locaux.
- Gérer et améliorer le cycle de vie des produits, de la production à la fin de vie, en encourageant l'écoconception et les circuits courts et circulaires.

2.5 Transport

- Sensibiliser et former les collaborateurs aux possibilités offertes par le numérique pour réaliser des rendez-vous à distance.
- Intégrer une démarche d'informatique durable à notre stratégie de réduction des gaz à effet de serre.
- Valoriser le train à la place de l'avion, quel que soit le trajet, en France et en Europe.

2.6 Traçabilité et déchets

- Assurer le suivi de la traçabilité des produits, matériaux et composants nécessaires à la fourniture de biens et services.
- Réduire continûment les quantités de déchets émis par nos activités.
- Mettre en place une gestion durable des déchets, par le recyclage et la revalorisation, en favorisant les parcours de seconde vie.

2.7 Énergie et gaz à effet de serre

- Réduire continûment les consommations d'énergie et de carburants.
- Promouvoir les ressources énergétiques renouvelables ou décarbonées.
- Réduire continûment les émissions de carbone, les polluants et les composés organiques volatils.

2.8 Promouvoir la RSE

- Sensibiliser et former nos collaborateurs au développement durable : écogestes, écoconduite, tri des déchets.
- Engager l'ensemble de nos fournisseurs dans une démarche RSE.

03 Social

- Favoriser l'emploi de la main-d'œuvre locale.
- Favoriser l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi ou en situation de handicap.
- Veiller à l'égalité de traitement professionnel, notamment entre les femmes et les hommes.
- Œuvrer continûment au développement professionnel et à la formation de nos salariés.
- Offrir un lieu de travail sain, sûr et digne.
- Prendre les mesures nécessaires pour prévenir les accidents et les risques d'atteinte à la santé de nos collaborateurs.
- Déployer les moyens nécessaires pour assurer la santé et la sécurité au travail.
- Ne pas pratiquer et prévenir toute forme de discrimination.
- Ne pas pratiquer et prévenir toute forme de harcèlement.

- Ne pas recourir au travail non déclaré.
- Favoriser le développement économique et social des territoires sur lesquels nous sommes implantés.

04 Éthique des affaires

- Entretenir des relations transparentes, loyales et de bonne foi avec nos fournisseurs.
- Respecter toutes les réglementations en vigueur, notamment celles relatives à notre activité.
- Respecter les obligations réglementaires incombant à la gestion de notre chaîne d'approvisionnement : délais de paiement, droit des contrats, prévention de la corruption et devoir de vigilance.
- Déployer continûment les pratiques les plus responsables applicables à la gestion de notre activité et de nos achats.
- Remplir toutes nos obligations déclaratives auprès des autorités administratives, sociales et fiscales.
- Tenir à jour les documents de conformité.
- Ne pratiquer aucun acte de corruption ou de trafic d'influence.
- Veiller à la protection des données personnelles.

05 Communication et marketing responsables

Smart Tribune s'engage à commercialiser ses solutions et à communiquer sur ses activités de manière honnête, précise et responsable.

5.1 Allégations sociales et environnementales

- Fonder toute affirmation chiffrée ou relative à l'impact de nos solutions sur des données internes vérifiables ou des sources tierces reconnues, documentées avant publication.
- Communiquer de manière transparente sur nos impacts positifs comme négatifs, en précisant le périmètre couvert et en mettant à jour régulièrement les données publiées.
- Ne revendiquer aucun label, certification ou statut avant son obtention officielle.
- Appliquer des pratiques éthiques dans l'ensemble de nos canaux de communication : absence de dark patterns, respect du RGPD, exactitude des témoignages clients.

5.2 Marketing responsable et publics vulnérables

Au regard de notre activité d'éditeur de solutions de selfcare utilisées par les clients finaux de nos clients, nous nous engageons également à :

- Réserver nos actions marketing et commerciales à une cible professionnelle, sans jamais cibler de mineurs ni les représenter dans nos contenus.
- Ne pas inciter à la surconsommation : recommander à nos clients uniquement les solutions et le dimensionnement adaptés à leurs besoins réels, sans pratique de vente forcée.
- Promouvoir des parcours de selfcare qui préservent l'accès à un conseiller humain lorsque la demande de l'utilisateur final le nécessite, plutôt que de présenter l'automatisation comme une fin en soi.
- Tenir compte des utilisateurs finaux vulnérables de nos clients, qu'il s'agisse de personnes âgées, en situation de handicap, éloignées du numérique ou mineures, en promouvant des réponses claires et des interfaces accessibles.
- Présenter les capacités de nos solutions d'intelligence artificielle de façon exacte, en mentionnant leurs limites, et recommander à nos clients d'informer clairement les utilisateurs finaux lorsqu'ils échangent avec une IA.
- Ne jamais utiliser les données des utilisateurs finaux ni les contenus hébergés sur notre plateforme à des fins marketing, sauf données agrégées et avec l'accord écrit du client concerné.

- Protéger les données des personnes que nous contactons : prospection sur adresses professionnelles avec un lien de désinscription dans chaque message, consentement préalable pour les particuliers et durée de conservation limitée.
- Obtenir l'accord écrit de tout client avant de citer son nom, son logo, un témoignage ou un résultat chiffré.
- Identifier clairement comme publicité tout contenu sponsorisé ou partenariat rémunéré, y compris avec des influenceurs ou créateurs de contenu si nous y avons recours, et signaler tout visuel généré par IA représentant des personnes réelles.
- Faire respecter ces principes par nos agences, freelances et partenaires marketing.
- Soumettre au référent conformité ou au Président, avant toute diffusion, toute action marketing soulevant un doute éthique.

DIFFUSION INTERNE

Ces principes sont communiqués à l'ensemble des collaborateurs, intégrés au parcours d'intégration des nouveaux arrivants et accessibles en permanence sur notre espace documentaire interne ainsi que sur notre site internet.

06 Transparence et suivi des engagements

En signant la présente charte, Smart Tribune s'engage à mettre tout en œuvre pour respecter les engagements énoncés et à prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que ses propres fournisseurs en respectent les termes.

FAIT À PARIS, LE 4 NOVEMBRE 2026



Jérémy Gallemard
Président